

# Conseil d'école du 10.11.2020

## Ecole maternelle Jean de la Fontaine

En présence de l'adjointe au maire Madame Garnier,

Les Enseignantes : Mme Tanguy, Mme Denoual, Mme Dubost, Mme Leseck, Mme Lemaitre

Les Parents : Mr Alvarez, Mr Chagourin, Mme Nicolas, Mme Pattier, Mme Villepontoux

Excusé : Mr Guichoux, inspecteur de l'académie

### Ordre du jour :

- 1 Sécurité
- 2 Règlement intérieur
- 3 Activité Pédagogique complémentaire
- 4 Point Projet Classe
- 5 Divers

#### 1- Sécurité

- Du fait du protocole sanitaire, 4 exercices de sécurité auront lieu cette année

2 exercices incendie, en septembre et en janvier

1 exercice PPMS attentat intrusion

1 exercice PPMS risques majeurs

- Barrière devant les classes

Il a été observé des comportements dangereux aux abords de l'école (élèves de l'école élémentaire utilisant la chaussée pour se rendre à l'école, en passant devant l'école maternelle)

La municipalité de Vignoc a sécurisé les abords de l'école, le parcours ne présente pas de danger pour ceux et celles qui respectent les sens de circulation.

Proposition : Affecter un agent municipal durant environ 1 semaine surtout pour la sortie de l'école élémentaire afin de rappeler aux enfants qui se rendent seuls à l'école la sécurité routière.

- Chaise haute à la cantine

Question des parents : Les nouvelles chaises hautes utilisées au réfectoire peuvent-elles occasionner des chutes en particulier chez les petits ?

Réponse de la mairie et des enseignantes : Les chaises sont étudiées pour permettre une bonne assise des enfants et préserver le personnel municipal des risques de santé. Elles sont parfaitement sécurisées.

- Gel hydro-alcoolique

Pas d'utilisation en classe, les enfants se lavent les mains très souvent, avec un savon doux, non irritant pour la peau.

- Toilettes de la nouvelle classe

Deux WC supplémentaires ont été installés dans les sanitaires de la cinquième classe. Envisagé : des cloisons pour les séparer et permettre une meilleure intimité.

#### 2-Règlement intérieur

Une proposition de règlement intérieur est lue. Ce règlement est volontairement réduit à trois pages pour une meilleure lisibilité auprès des familles. Il s'appuie sur le nouveau règlement départemental des écoles qui fait trente pages.

- Absence d'un enfant

Les parents doivent prévenir l'école le plus tôt possible (dans la première heure)

Dans l'idéal envoyer un SMS sur le téléphone de la directrice, qui sera alors informée immédiatement.

Une information aux familles sera faite par le biais des cahiers de liaison.

- Bac jardin

Question des parents concernant l'absence de verdure dans la cour de l'école maternelle.

Un grand bac pour jardiner est disponible pour la maternelle mais il est situé trop loin et

l'application du protocole sanitaire de l'école élémentaire en interdit pour le moment l'accès. Il est demandé son déplacement.

- Usage dangereux

L'équipe enseignante interpelle les parents sur l'usage dangereux des barrettes à cheveux que les petites filles mettent à la bouche, un mot sera mis dans les cahiers de liaison.

- Autorisation pour Médicament

Un protocole est obligatoire pour toute prise de médicaments sur le temps scolaire : à voir avec la directrice

## **Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité**

### **3- Programme des activités Pédagogiques complémentaire**

Pour les moyennes et grandes Sections après l'école de 16h30 à 17h00

- Ateliers Graphisme
- Ateliers Numération
- Activité théâtre

Le programme des APC est réajusté chaque trimestre

### **4- Projets de classes**

- Projet Forêt

Les cinq classes sont impliquées dans un projet pédagogique sur la forêt, incluant des activités scientifiques, langagières et artistiques. Les élèves des cinq classes ont effectué une sortie en forêt du Mesnil au mois de novembre

Dans le cadre de ce projet, les groupes-classes sont inscrits au concours « Le monde de demain est entre nos mains », organisé conjointement par l'éditeur *L'école des loisirs* et la librairie *La courte échelle*.

### **5- Divers**

- Demande à la mairie : Réinstaller la bibliothèque de la maternelle (supprimée lors de

l'installation de la nouvelle classe) dans la mezzanine de la salle polyvalente. La demande est acceptée.

- Pascale (la bibliothécaire municipale) pourra revenir faire la lecture aux enfants dans ce nouveau cadre, sous réserve du respect du protocole sanitaire.

La secrétaire :  
Angélique VILLEPONTOUX

La directrice :  
Frédérique LEMAITRE